

ANNEXE VIII

VOIES RÉSERVÉES AUX AUTOBUS URBAINS INCLUANT LES VÉHICULES DE TRANSPORT ADAPTÉ STAC

NOM DE LA RUE	DE :	À :	DIRECTION				PÉRIODES D'APPLICATION				AUTRES CATÉGORIES DE VÉHICULES AUTORISÉS
			NORD	SUD	EST	OUEST	DU :	AU :	DE :	À :	
avenue de la Médecine	rue du Peps	chemin des Quatre-Bourgeois	X	X							Remorques articulées
avenue de la Médecine	60 m au nord de la rue de la Terrasse	rue du Peps	X								
rue de la Foresterie	25 m à l'ouest de l'avenue des Sciences de la vie	autoroute Robert-Bourassa			X	X					
rue de l'Université	avenue des Sciences humaines	boulevard René-Lévesque			X	X	lundi	vendredi	7h	9h	Taxis
									15h	17h30	